



Intervention précoce dans les écoles – Identifier & agir

**Un programme national sur mandat de l'Office
fédéral de la santé publique
Mars 2011 – Février 2015**

Situation initiale

Les élèves rencontrent différents types de difficultés : mobbing, violence, consommation de substances psychoactives, problèmes de développement, surcharges, problèmes sociaux ou psychiques. Les établissements de formation doivent y faire face. Une gestion précoce et professionnelle de ces situations de vulnérabilités peut soutenir les enfants et les jeunes dans leur développement et en même temps décharger le corps enseignant et les adultes de l'école.

RADIX met en œuvre depuis 2006, sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), des programmes d'intervention précoce dans les écoles et les communes. Tant en Suisse alémanique que romande, 67 écoles et 64 communes ont été accompagnées jusqu'à présent, et ainsi de nombreuses expériences ont été rassemblées.

RADIX a démarré au printemps 2011 un nouveau programme d'intervention précoce dans les écoles, ouvert dès janvier 2012 à la Romandie, parallèlement à la fin du programme pilote „Intervention précoce dans le champ de la formation II (2010-2012)“, géré conjointement par RADIX et la Haute Ecole fribourgeoise de travail social.

Objectifs de l'intervention précoce dans les écoles

Dans le cadre de ce programme national, les établissements de formation (écoles de différents niveaux et semestres de motivation) seront accompagnés dans leur démarche d'intervention précoce par des spécialistes. Cet appui devrait leur permettre de mettre en place un management de l'intervention précoce efficient et de longue durée pour développer leurs attitudes, structures, processus et instruments.

Ainsi, les jeunes en situation de vulnérabilité, qui de par leurs conditions de vie et leurs formes de comportements pourraient s'exposer à des problèmes d'ordre physiques, mentaux ou sociaux, bénéficieront d'un soutien de leur environnement coordonné et précoce. De plus, cette démarche permettra aussi de décharger les écoles et le corps enseignant grâce à une gestion partagée des situations.

Prestations de RADIX

- Dans le cadre de ce programme national, ce seront jusqu'à 9 écoles ou semestres de motivation qui pourront participer et développer l'intervention précoce.
- RADIX prend contact avec les centres spécialisés cantonaux et régionaux qui accompagneront les écoles.
- Les établissements de formation peuvent adhérer au programme selon leurs besoins et opportunités. L'entrée dans le programme doit se faire au plus tard au printemps 2012.
- RADIX développe les documents de référence et les instruments en collaboration avec les organismes partenaires. Ils les mettent à disposition, d'abord des écoles et des centres spécialisés, puis sur www.radix.ch.
- Des exemples de „bonnes pratiques“ sont documentés et mis à disposition.
- RADIX met en réseau les acteurs du programme au-delà des frontières cantonales. Pour ce faire, RADIX soutient la coopération entre les cantons et services spécialisés, ainsi qu'entre les projets d'écoles.
- RADIX organise diverses journées et partages d'expériences pour « apprendre les uns des autres » et favoriser la capitalisation et le transfert des connaissances.

Offres pour les écoles participantes

- Utilisation gratuite de tous les documents, fiches et instruments de RADIX et des expériences capitalisées.
- Participation gratuite aux partages d'expériences annuels, tant pour les écoles que pour les centres spécialisés.
- Participation à tarif préférentiel aux journées d'études sur l'intervention précoce.

Prestations de la part de l'école

- Développement et mise en œuvre de l'IP selon les cadres de référence de RADIX.
- Mise sur pied et accompagnement d'une collaboration avec les centres spécialisés cantonaux ou régionaux.
- Participation aux partages d'expériences et journées.
- Mise à disposition de RADIX (www.radix.ch) de la documentation liée au projet.

Déroulement et conditions cadres pour la participation

- Les écoles (responsable de projet / direction) et la responsable de programme de RADIX clarifient la demande et les potentialités de l'école pour mener un projet.
- L'école doit clarifier les ressources financières, mais surtout les ressources de temps disponibles pour le projet.
- Approbation par l'école : en plus de l'accord de la direction, le corps enseignant se prononce majoritairement pour le projet.

La responsable de programme soutient l'école dans la recherche d'un service externe qui l'accompagnera dans son processus. La collaboration entre les deux partenaires est clarifiée dans un contrat.

- RADIX et l'établissement de formation signent une convention.
- L'établissement devient – si ce n'est pas encore le cas – membre du Réseau Suisse d'Ecoles en Santé. (www.ecoles-en-sante).
- Direction du projet : portée par la direction de l'école.
- Groupe de pilotage : met en œuvre la démarche IP dans l'école.
- Etat des lieux: l'école fait une analyse de la situation et clarifie ses besoins. Sur cette base se construisent les objectifs du projet et la planification.
- Participation aux rencontres d'échanges d'expériences.
- Mise à disposition de la documentation sur www.radix.ch.

Informations complémentaires

Les informations sur les programmes précédents et le matériel existant sont disponibles sous :

www.radix.ch > Ecoles en santé > Intervention précoce.

Gaël-Anne Pannatier

Responsable de RADIX Suisse romande

Responsable du projet national „Intervention précoce dans les écoles“

RADIX
Avenue de la gare 52
1003 Lausanne

Octobre 2011